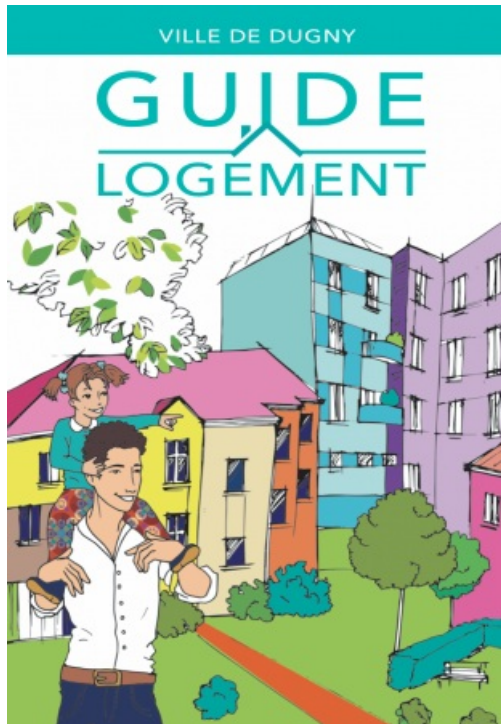


Service logement

La référente du service logement enregistre, renouvelle les demandes de logement social. Elle accompagne les familles dans leurs parcours locatifs et dans leur relation avec les bailleurs.

Elle reçoit sans rendez-vous et sur simple présentation des justificatifs originaux.



L'ADIL 93 et le Collectif Solidarité Habitat tiennent des permanences au sein du centre Arc en Ciel afin de vous accompagner dans les problématiques liés au logement. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil du centre Arc en Ciel.

Comment déposer une demande de logement ?



Comment déposer ma demande ?

Vous avez deux possibilités : soit par internet sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr soit auprès du service logement de la ville.

Il vous suffit de vous présenter au service avec les documents originaux. Votre demande sera immédiatement informatisée et enregistrée. A l'issue de l'enregistrement de votre dossier, un numéro unique régional d'enregistrement de votre demande vous est attribué.

IMPORTANT

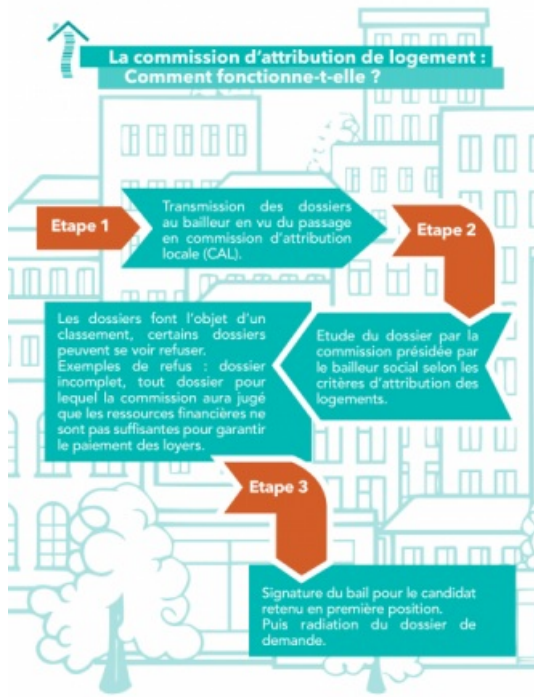
Vous devez ensuite renouveler tous les ans votre dossier durant le mois d'anniversaire de votre première inscription. Si vous ne renouvelez pas votre demande dans les temps impartis, elle sera radiée donc annulée. Vous perdrez automatiquement le bénéfice de votre ancienneté.

ATTENTION les informations (adresse, téléphone, mail, situation familiale ou professionnelle, ressources) contenues dans votre dossier doivent être régulièrement actualisées afin de garantir le suivi de votre demande et en vue de recevoir toute information.

Schéma du renouvellement annuel



Le fonctionnement de la commission d'attribution du logement



Contact

Centre Arc-en-Ciel : secteur logement
2 rue Guynemer 01.49.92.66.20

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Le vendredi de 13h30 à 17h

Documents

[Guide du logement](#)

[Mode d'emploi DALO](#)

[Documents à fournir pour toute demande de logement](#)

[Lettre "Dugny le logement parlons-en !"](#)